NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 16 avril 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Kenya.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

KS 2804-1:2019 Fire classification of construction products and building elements - Part 1: Classification using data from reaction to fire tests (Classification des produits et éléments de construction en fonction du risque d'incendie - Partie 1: Classification sur la base de données issues d'essais de réaction au feu)

Le Kenya informe les Membres de l'OMC que la Norme kényane KS 2804-1:2019 "Classification des produits et éléments de construction en fonction du risque d'incendie - Partie 1: Classification sur la base de données issues d'essais de réaction au feu" notifiée au moyen du document G/TBT/N/KEN/870 en tant que Norme DKS 2804:2019, a été adoptée le 9 août 2019 au moyen de l'avis n°7459 publié au Journal officiel en date du 9 août 2019. Une copie de ce document peut être obtenue via le lien suivant moyennant le paiement d'une redevance de base.

<https://webstore.kebs.org/>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**